## Braccio, Nadia

**De:** Véronique Laurin [veronique.laurin@gmail.com]

**Envoyé:** 29 janvier 2014 22:27

À: Greffe

**Objet:** À verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Bonjour,

Hydro-Québec fait la sourde oreille aux citoyens-usagers. Il faut revoir les tarifs qu'Hydro-Québec demande de fixer.

Premièrement, l'Assemblée Nationale a exigée, par deux fois (30 mai 2013 et en décembre 2013) de revoir les options offertes aux usagers. L'option de retrait doit absolument se faire sans paiement, comme dans le Maine (USA). Autrement, seuls les mieux nantis pourraient s'offrir le luxe d'avoir le choix en matière de santé, ce qui n'est pas la vision nationale de justice sociale au Québec. Tout le monde a droit à la santé, tel gu'en fait foi le programme d'assurance-maladie.

Deuxièmement, l'option de retrait étant "diabolisé" dans les lettres et le processus d'Hydro-Québec avec des obligations monétaires importantes rattachées et des démarches à faire, je suis convaincue que plusieurs des usagers ne se posent même pas de question sur la nécessité ou l'effet sur leur santé de tels compteurs. Ça ne leur coûte rien s'ils ne posent pas de question. D'où l'apparence d'acceptation citoyenne. Je dirais plutôt que c'est de l'aveuglement citoyenne...

Troisièmement, il semble que ces nouveaux compteurs ne soient pas aussi "payants" que prévu. Les coûts pour la mise en place et le renouvellement du parc (car la durée de vie est beaucoup plus courte que les anciens compteurs électromécaniques) pourraient facilement atteindre et dépasser les économies escomptées par l'abolition du poste de releveur. L'Allemagne est être arrivée à cette conclusion tout récemment en abandonnant son projet de compteurs "intelligents".

Si des économies sont visées, je propose la suivante : l'auto-relève pour tous. Après tout, nous produisons notre propre déclaration de revenus, alors pourquoi pas l'auto-relève, comme lors d'un déménagement. Une relève par un employé d'Hydro-Québec pourrait être effectuée de temps en temps (par exemple une fois par année) afin de s'assurer du respect de la démarche. Ainsi, je viens de réduire les coûts de relève d'Hydro-Québec par 6, et ce, sans aucun investissement de la part d'Hydro-Québec! Après tout, pour tous ceux qui ont choisi le mode de versement égaux dans l'année, une relève aux 2 mois ou une fois par année, ça revient au même dans notre portefeuille et celui d'Hydro-Québec. Un ajustement est fait pour refléter les variations des coûts d'électricité annuellement.

Autre économie : les dépliants d'Hydro-Québec mentionnaient vouloir économiser du CO2 : mais n'est-ce pas justement Hydro-Québec qui devrait être l'entreprise qui fournit des véhicules électriques à son personnel ?!

Autre non-sens : se débarrasser des "vieux" compteurs qui fonctionnent encore : quel gaspillage d'argent (et pas écologique du tout) !! Ces compteurs ont une durée de vie de plus de 25 ans, peut-être même 40 ans, alors que les nouveaux, ce serait entre 9 et 15 ans !

Aussi, les nouveaux compteurs semblent avoir la "mauvaise" manie de "tourner" plus vite. Au bénéfice d'Hydro-Québec, et au détriment des usagers. En effet, ils crééent un champ électromagnétique qui provoque un calcul de charge d'électricité supplémentaire sur la facturation.

Finalement, ces compteurs ouvriront la voie à la facturation selon les périodes de pointe. Or, les périodes de pointe sont justement celles où les familles de travailleurs doivent utiliser l'électricité. Ces familles où les deux conjoints travaillent ne sont pas les plus riches de la société, au contraire, ils ne peuvent avoir lel uxe d'avoir un membre à la maison pour effectuer les tâches dans la journée. Ce sont souvent ces familles qui ont le plus besoin d'électricité dans les périodes de pointe : faire le lavage et la préparation des repas ou l'utilisation de l'ordinateur pour les devoirs ne peut se faire en milieu de journée ou dans la nuit dans ces cas-là!

Il faut donc entendre la gronde citoyenne et ne pas imposer de frais pour l'option de retrait. De plus, il faut revoir ce déploiement et les frais associés à tout ce projet.

D'autant plus que la Régie de l'énergie est notre seule mesure de sauvegarde : ce n'est pas comme s'il y avait un compétiteur qui pourrait m'offrir ce service dans de meilleures conditions...

Si des renseignements supplémentaires étaient nécessaires, je vous réfère à l'excellent site <a href="http://refusonslescompteurs.wordpress.com">http://refusonslescompteurs.wordpress.com</a> sur lequel vous trouverez plusieurs informations pour le moins inquiétantes.

Prière de prendre la santé physique et financière des Québécois au sérieux.

Merci.

N'hésitez pas à répondre à ce courriel pour de plus amples informations.

Véronique Laurin et Simon D'Aoust Anjou QC